



# Bulletin municipal de Noyers



N°22 - 2017



## Sommaire

---

Le mot du Correspondant Défense .....	2
Le Mot du Maire .....	3
Commissions et Syndicats.....	4
Renseignements utiles.....	5
Les agents communaux.....	6
Les finances .....	7
La vie associative.....	8, 9, 10, 11, 12, 13
Le Sictom.....	12
Les cimetières .....	13
La Communauté de Communes .....	14
La vie scolaire .....	15
La vie sociale .....	16
Les alertes niveau orange et le plan canicule .....	17
Extraits des conseils municipaux .....	18, 19
Les moments de rencontre .....	20, 21, 22
La démographie .....	23
Agenda 2017 .....	24

La commune de Noyers remercie les artisans et commerçants qui ont contribué au financement de ce bulletin en acceptant d'y faire figurer leur encart publicitaire.



## Le mot du correspondant défense

---

### **Le parcours de citoyenneté :**

Les Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile au cours des trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans. Ce recensement sert de base à l'INSEE pour l'inscription des jeunes majeurs sur la liste électorale.

Cette démarche est par ailleurs indispensable pour obtenir l'attestation de recensement obligatoire pour établir un dossier de candidature soumis au contrôle de l'autorité publique (*examens scolaires, conduite accompagnée etc.*).

Après ce recensement, chaque jeune est convoqué pour la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), à l'issue de laquelle il leur sera remis un certificat de participation.

### **Le plan communal de sauvegarde :**

En cas de sinistre sur sa commune, le Maire est Directeur des opérations de secours. Ce sera le cas s'il s'agit d'un accident routier simple, d'un incendie simple (*localisé, de courte durée, avec des conséquences immédiates*).

Si le sinistre dépasse les limites de la commune ou ses capacités, (*accident important avec de nombreuses victimes ou évènement grave dépassant le territoire d'une seule commune, susceptible de durer dans le temps*), le Préfet est le Directeur des opérations de secours, mais le Maire reste responsable du soutien apporté aux populations. (*Articles L.2215-1 3° du Code général des collectivités territoriales et L. 742-2 de la Sécurité intérieure*).

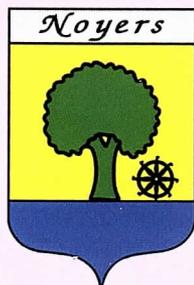
**Allo Taxis Denis**

ARTISANS TAXI

Commune de stationnement : LORRIS - TAXI N°4

1 taxi à votre disposition vers les hôpitaux et cliniques pour consultations  
Rééducations, rayons, dialyses, vers les gares et aéroports

**06 83 94 80 10 ou 02 38 94 86 76**



## Le mot du Maire



2016 a vu le renouvellement de six élus au Conseil Municipal. Je remercie les Nucériens qui se sont mobilisés pour soutenir les candidats décidés à donner de leur temps et s'investir pleinement dans le fonctionnement de la commune.

2017 voit la fusion des trois Communautés de Communes : Bellegarde, Lorris, Châtillon Coligny, en une structure de plus de 28 500 habitants sous le nom de « Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ». Un nouveau Conseil Communautaire s'impose avec un nouveau Président et vice-Président élus par les délégués siégeant dans cette nouvelle Communauté de Communes.

2017 sera l'année des élections présidentielles et législatives. Voter est un acte de citoyenneté, c'est être acteur de notre devenir et protéger nos libertés.

Depuis un an la commune diminue l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant).

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, l'utilisation de ces produits polluants et dangereux est interdite sur les espaces publics en dehors des allées du cimetière pour une année encore (le cimetière étant fermé lors du traitement). Les agents de la commune devront donc effectuer le désherbage manuellement, mais ne pourront assurer seuls cette charge supplémentaire. Ainsi, Il appartient à chacun, par un acte citoyen, d'assurer sa part d'entretien de trottoir et de haies autour de sa propriété.

Je remercie les élus qui se sont mobilisés à la rédaction de ce bulletin pour apporter les informations nécessaires à votre quotidien. Je suis à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

En ce début d'année, les membres du Conseil et les agents communaux se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de santé et de réussite dans vos projets.

## Hommage du Conseil Municipal à Gérard Buizard

Nous avons tous refusé, repoussé cette échéance que fut le départ de Gérard. Cependant la réalité nous a infligé cette dure épreuve. Gérard a eu un parcours marqué par un courage et une volonté hors du commun.

Gérard était Nucérien d'adoption. Une partie de son cœur avait pris racine à Noyers en 1976 où il a habité avec sa famille à l'ancienne école avant que celle-ci ne devienne la Mairie à part entière. Il a ensuite acheté une ancienne ferme qu'il a rénovée avec soin dans le respect de toutes les valeurs qu'il apportait à son environnement, à la pierre et à la nature.

Très sportif, il parcourait le territoire de la commune et ses alentours pour ses entraînements aux marathons. Excellent cycliste, il était engagé également dans diverses associations sportives et festives, où il participait avec passion. Malgré sa maladie, il a participé à la création de l'Association du Patrimoine de Noyers, très attaché à ce patrimoine qu'il a toujours voulu protéger. Il avait, quelques années auparavant, nettoyé notre

Monument aux Morts, toujours avec cet esprit de respect de la pierre et du travail de nos anciens.

De 2002 à 2008, il s'est engagé au sein du Conseil Municipal, et est resté très actif au niveau du CCAS à partir de 2008. Il serait trop long d'énumérer ici toutes ses activités de bénévolat auxquelles il participait avec ferveur.

Au-delà de ses engagements, ses responsabilités municipales et extra-municipales, nous tenons à souligner ici les extraordinaires qualités humaines de Gérard, homme de dialogue, à l'écoute des autres, toujours disponible pour rendre service, présent au quotidien.

La disparition de Gérard nous laisse un grand vide.

Ce bulletin est dédié à Gérard qui a contribué à la réalisation des bulletins lors de son mandat électoral.

Toutes nos pensées vont à son épouse Danièle, à ses enfants et ses petits-enfants.



## Commissions et syndicats

<b>Comité Consultatif des Affaires Sociales</b>		<b>Commission des Finances</b>	
Monique LEGRAS	Danièle BUIZARD	Marie-Annick MARCEAUX	Monique BILLAUD
Angélique BEAUDOIN	Jean-Pierre NICOLLE	Eric BARNAULT	Danièle GARAVOGLIA
Paula COUTELLIER	Germaine PERICOUCHE	Angélique BEAUDOIN	Marc PELLETIER
Annette LELOUP	Chantal THOREAU		
<b>Commission Ecoles et Jeunesse</b>		<b>Commission Communication, Information et Culture - Événementiel</b>	
Monique LEGRAS	Cédric COUDRE	Marie-Annick MARCEAUX	Monique LEGRAS
Annette LELOUP	Alexandra MARTINS	Paula COUTELLIER	Alexandra MARTINS
		Patrick FAUVELLE	Marc PELLETIER
		Danièle GARAVOGLIA	
<b>Commission Travaux, Urbanisme</b>		<b>Délégués à la Communauté de Communes</b>	
Marc PELLETIER	Amaury DAVID	Titulaire	Suppléant
Angélique BEAUDOIN	Patrick FAUVELLE	Xavier RELAVE	Marc PELLETIER
Eric BARNAULT	Marie-Annick MARCEAUX		
Cédric COUDRE	Alexandra MARTINS	<b>Délégués Pays du Gâtinais</b>	
		Titulaire	Suppléante
		Xavier RELAVE	Danièle GARAVOGLIA
<b>Commission Appel d'Offres</b>		<b>Déléguées A.D.A.P.A.</b>	
Titulaires	Suppléants	Titulaire	Suppléante
Marc PELLETIER	Patrick FAUVELLE	Marie-Annick MARCEAUX	Annette LELOUP
Cédric COUDRE	Alexandra MARTINS		
<b>Délégués Syndicat des Eaux</b>		<b>Délégué Correspondant Défense</b>	
Titulaires	Suppléante	Cédric COUDRE	
Marie-Annick MARCEAUX	Patrick FAUVELLE		
Marc PELLETIER		<b>SICTOM</b>	
		Titulaire	Suppléant
		Marc PELLETIER	Xavier RELAVE

Maire : Xavier RELAVE

1er Adjoint : Marc PELLETIER : Travaux, Assainissement, Gestion des Salles

2ème Adjoint : Marie-Annick MARCEAUX : Finances, Communication-Culture, Manifestations, Relations avec les Associations

3ème Adjoint : Monique LEGRAS : Affaires Sociales, Ecoles

Monsieur le Maire est Président de chaque commission

**Guillaume de Lorris**  
Restaurant gastronomique

8 Grande Rue  
45260 LORRIS  
02 38 94 83 55

[www.restaurant-guillaumedelorris.fr](http://www.restaurant-guillaumedelorris.fr)

SARL  
PINGOT FLEURSCompositions florales  
toutes cérémonies

Transmission florale

Jouets

Articles déco...

Graineterie - Poterie

39 Grande Rue  
LORRIS  
02 38 92 40 24

ARTISAN

**Hédy CAUDRON**

BOUCHER

EURL GCEH Mon Boucher  
8, place du Martroi  
45260 LORRIS

02 38 92 42 01

Volailles - Viandes en provenance d'éleveurs locaux

[www.compagnonsdugout.fr](http://www.compagnonsdugout.fr)

Plats cuisinés maison • Tickets restaurant

**LORRIS MOTOCULTURE**  
VENTE REPARATION SAV

ISEKI • BlueMax • STALB • ECHO • DOLMAR • HONDA

**LOCATION DE MATERIEL ESPACES VERTS**

18 Route de Montargis - Lieu dit Les Rois  
45260 NOYERS - Tél: 02 38 94 86 97  
[www.lorriismotoculture.com](http://www.lorriismotoculture.com)

MENUISERIE

**desnoues+franck**  
Fabrication Pose Agencement

ESCALIERS  
DRESSING  
CUISINES  
PARQUETS

«La Tuilerie» 45260 LORRIS  
Tél.02.38.94.10.24  
Port.06.79.40.33.75



## Renseignements divers

**Adresse de la mairie :** 9, rue de la Mairie, 45260 NOYERS  
 Numéro de téléphone/fax : 02.38.92.40.72  
 Adresse mail : noyers.mairie@orange.fr

**La mairie est ouverte** au public le mardi de 16h à 19h, le jeudi et le vendredi de 16h à 18h.  
 La secrétaire assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi sauf le mercredi après-midi.

**Monsieur le Maire assure ses permanences** le jeudi de 16h30 à 18h30 et le samedi matin, uniquement sur rendez-vous.  
 Le rendez-vous est à prendre auprès du secrétariat au 02 38 92 40 72.

**Permanences des adjoints :** le mardi de 17h30 à 19h.

Nombre d'habitants : 782

Liste électorale au 30/11/2016 : 557 électeurs dont 2 sur la liste européenne.

**Site internet de la commune :** [www.noyers.fr](http://www.noyers.fr)

Vous trouverez sur ce site les renseignements concernant la mairie, les numéros de téléphone utiles, les informations sur la vie de la commune, les comptes-rendus des conseils municipaux et des conseils communautaires, les photos prises lors des différentes manifestations, etc. ainsi que **les documents suivants qui sont téléchargeables :**

- les demandes de subvention pour les associations,
- la convention de location de la salle Florimond Raffard et ses annexes.

Les tarifs de location de la salle polyvalente Florimond Raffard, révisibles chaque année, sont les suivants :



	SEMAINE			WEEK END		
	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe	Grande Salle Sans Office	Grande Salle Avec Office	Salle Annexe
<b>Résidents de Noyers</b>	80€	110€	45€	165€	230€	100€
<b>Chauffage (1er et 4<sup>ème</sup> trimestres)</b>	20€	20€	20€	40€	40€	20€
<b>Résidents hors commune</b>	150€	190€	100€	300€	400€	180€
<b>Chauffage (1er et 4<sup>ème</sup> trimestres)</b>	20€	20€	20€	40€	40€	20€
<b>Caution</b>	1000€	1000€	300€	1000€	1000€	300€

**Pour les réservations de salle, il convient de s'adresser en mairie.**

Vous êtes nouvellement installés dans la commune, avez-vous pensé à vous faire connaître en mairie ?  
 De même, si vous quittez définitivement la commune, nous vous remercions de nous en prévenir.

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES**  
 Charcuterie traditionnelle  
 Plats cuisinés

*Boucherie de la Halle*

Jean-Luc et Murielle JAMET

3 rue de l'Inspection - 45260 LORRIS - Tél. 02 38 92 40 35

**COIFFURE MIXTE**  
 Czornenkij Aurélie

Mardi au Jeudi  
 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h30  
 Vendredi 9h00 - 18h30  
 Samedi 9h00 - 17h00

02 38 94 71 82

**HARMONY**  
 6 Rue des Marchés  
 45260 LORRIS



## Les agents communaux

Après de très nombreuses années de loyaux services, Christian MARTIN est parti cette année en retraite, et nous avons accueilli Arnaud JOSSIN. Cet agent partage son temps de travail entre la Commune de Vieilles-Maisons et celle de Noyers.

Les tâches qui incombent aux agents municipaux sont nombreuses, parmi lesquelles :

- l'entretien du réseau d'assainissement,
- l'entretien des bâtiments communaux, (réparation, peinture, électricité, plomberie),
- divers travaux tels de la maçonnerie (par exemple la construction des parterres de fleurs au bourg), de la menuiserie (aménagement de l'estrade à la salle Florimond Raffard), le nettoyage de la fontaine rue du Haut au bourg et réparation de la porte, pose des panneaux d'affichage des plans de la commune...
- l'entretien du matériel communal,
- le fleurissement de la commune,
- la tonte des accotements, des fossés et des parcelles de terrain municipales,
- le nettoyage des allées des cimetières,
- la préparation des décorations de Noël,
- la préparation des commémorations et des différents moments de rencontre entre Nucériens.



Un changement est également intervenu au niveau du secrétariat de la mairie. M<sup>me</sup> MARTEL a en effet pris sa retraite et a été remplacée par M<sup>me</sup> POIRON qui a pris ses fonctions le 5 Décembre 2016.

Nous avons également accueilli M<sup>me</sup> LABRANGE qui assure l'accompagnement des enfants lors du ramassage scolaire.



Les Anes de La Baudière  
EARL Lédanès  
**Savon au lait d'ânesse**  
Alexandra Laurent -claus  
La Baudière  
45290 Oussoy en Gâtinais  
Mail : ledanes@orange.fr  
02 38 97 79 08  
06 13 46 26 79  
www.ledanes.fr

**Boucherie - Charcuterie**  
**Triperie - Volaille**  
**AVARES DANIEL**

Viandes 1<sup>er</sup> choix - Limousine race à viande  
Agneau laiton de l'Aveyron - Porc fermier - Veau de lait fermier  
boucherie.tavares@orange.fr

**38 Grande Rue - ☎ 02 38 92 40 59**



## Les finances

### BUDGET PREVISIONNEL 2016

#### Dépenses Budget Principal

Charges courantes :	EUR	51.810
Charges de personnel :	EUR	98.000
Autres charges de gestion :	EUR	98.400
Frais de scolarité :	EUR	150.000
Attribution intercommunale :	EUR	71.200
Excédent, fonds de réserve :	EUR	187.734
Intérêts d'emprunt :	EUR	10.072

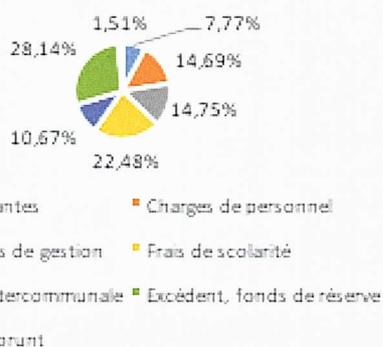
**TOTAL EUR 667.216**

#### Recettes Budget Principal

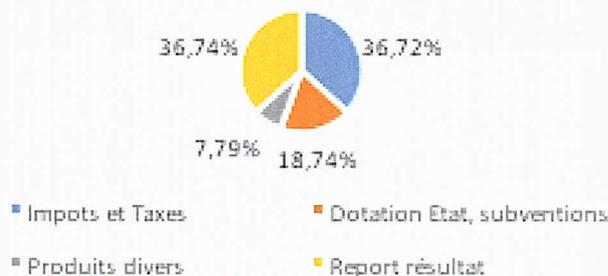
Impôts et Taxes :	EUR	245.000
Dotation Etat, Subventions :	EUR	125.050
Produits divers :	EUR	52.000
Report résultat :	EUR	245.166

**TOTAL EUR 667.216**

#### DEPENSES BUDGET PRINCIPAL



#### RECETTES BUDGET PRINCIPAL



**DEPENSES INVESTISSEMENT : EUR 105.241**

**RECETTES INVESTISSEMENT : EUR 105.241**

#### Frais de scolarité :

En ce qui concerne les frais de scolarité pour les enfants de Noyers, la Commune participe à hauteur de 1.694,97 euros par enfant pour le fonctionnement général. A ce montant s'ajoutent les frais de personnel encadrant périscolaire et la réhabilitation du groupe scolaire.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, 21 enfants étaient scolarisés à l'école maternelle et 28 à l'école élémentaire. Rappelons que la commune de Noyers bénéficie des infrastructures de Lorriss en terme de scolarité. La Commune donne des dérogations aux parents pour scolariser leurs enfants dans les écoles des Communes environnantes. Dans ce cas elle ne participe qu'aux frais de fonctionnement général.

**HISTOIRE DE POINTURE**  
Chaussures hommes, femmes et enfants

OUVERTURE DU MARDI AU  
DIMANCHE MIDI

32 Grande Rue  
45260 LORRIS  
02 38 92 34 74

**Beauty S**  
Institut de beauté

Soins visage & corps - Epilations  
Beauté des mains  
Maquillage - Vernis semi-permanent  
Soin minceur

**Le Solarium**

Tél : 02 38 94 82 09

**GREGOIRE et Fils**  
CRÉATION - RENOVATION

Maçonnerie - Couverture - Piscines - Combles - Garages - Isolation  
La Masure - NOYERS - LORRIS  
Tél : 02 38 94 80 66 - gregoire-fils@orange.fr

**Milan Couverture Neuf & Rénovation**

Couverture - Charpente - Zingueur - Pose de fenêtre de toit - Ramonage - Démoussage

02 38 92 44 26 - 06 73 39 89 32  
5, chemin de Monplaisir - 45260 NOYERS



## Club amitié 3<sup>e</sup> âge de Noyers

### Vie et présentation du club



Le club « amitié 3<sup>ème</sup> âge » de Noyers compte à ce jour 53 adhérents. Contrairement à ce que l'on pourrait penser ce club n'est pas réservé uniquement aux personnes âgées. Il est ouvert à tous sans distinction d'âge.

Chaque adhérent s'acquitte annuellement d'une cotisation dont le montant est défini en assemblée générale. A ce jour cette cotisation est de 15€ par personne adhérente.

L'Assemblée Générale se tient en début d'année ; on y vote le rapport moral du président, on y vote les comptes de l'exercice précédent, on y fixe le montant des cotisations, on y fixe le programme des activités à venir, on y approuve les éventuelles modifications statutaires, on y

renouvelle la composition du bureau et on y débat de tout autre sujet soumis par l'un de ses membres.

Le club organise tout au long de l'année les activités suivantes : après-midis récréatifs, repas et concours de belote.



### APRES-MIDI RÉCREATIF

Le mardi, tous les 15 jours selon un calendrier établi à l'année. Jeux de cartes (*belote et tarots*) et jeux de société. Un goûter est offert aux membres présents. Cette activité se situe dans la petite salle annexe à la salle polyvalente.

### REPAS

4 repas sont organisés dans l'année :

- choucroute ;
- repas de printemps
- repas d'automne
- repas de Noël.

Lors du repas de Noël le club prend à sa charge une partie du prix du repas.



### CONCOURS DE BELOTE

Le club organise 2 concours de belote dans l'année.



Les repas et les concours de belote ont lieu dans la salle polyvalente de la commune.

Lors de l'Assemblée Générale, la galette des rois est offerte.

Pour tous ceux, jeunes et moins jeunes, quel que soit votre âge, qui seraient tentés de nous rejoindre, je vous invite à venir faire connaissance, avec l'ensemble des membres, lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le **MARDI 17 JANVIER 2017 à 14 heures** salle polyvalente de Noyers, ou à contacter son président M<sup>r</sup> Guy MEZARD au 02 38 96 38 26.



## APN (Association pour le Patrimoine de Noyers)

Bientôt 2 années d'existence pour notre association créée en mars 2015. L'année 2016 fut riche en évènements puisque nous avons pu réaliser les premiers travaux de nettoyage à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, en y apportant quelques aménagements tels que le déplacement du robinet extérieur et l'amélioration de l'éclairage à l'intérieur.

Dès le début du mois d'avril nous avons ouvert les portes de l'église en y présentant nos connaissances sur l'édifice à l'aide de panneaux explicatifs. Nous avons accueilli une soixantaine de personnes durant le week-end.



En juin, nous avons organisé la Fête de la Musique dans la Salle Florimond Raffard. Le groupe Route 52 a animé musicalement cette fête et l'Association a servi bière et merguez aux quelques 150 personnes qui se sont déplacées. Un barnum avait été installé pour l'occasion afin d'augmenter la capacité d'accueil de la salle.

En novembre, nous avons organisé une soirée Gospel à l'église. C'est Matou Gospel qui a animé cette soirée, au cours de laquelle nous avons servi le cidre chaud à l'entracte. L'église était remplie avec 150 spectateurs ravis du spectacle.

Ces manifestations nous ont permis de réunir des fonds que nous pourrions utiliser à l'avenir pour les travaux que nous avons en objectif.

L'association continue à organiser des rencontres avec les aînés avec pour thèmes le Patrimoine et l'Histoire de la commune. Nous sommes également allés faire une animation sur ces thèmes à la maison de retraite de Lorris.

L'objet de l'Association est de faire l'état des lieux du Patrimoine de notre Commune et d'en reconstituer son histoire. Nous avons mis en place un groupe de personnes pour effectuer des recherches sur le Patrimoine de notre commune.

**Cependant, il nous est nécessaire de collecter un maximum d'anciens documents, de photos, de souvenirs. Nous pouvons numériser ces documents, et vous les rendre immédiatement.**

**Consultez-nous et nous vous proposerons la meilleure solution.**

**Tous ces documents nous serviront à alimenter les discussions par thèmes avec nos aînés avec lesquels nous organisons des rencontres régulièrement. Nous pourrions à terme éditer quelques fiches que nous pourrions mettre à votre disposition.**

Vous pouvez nous joindre :

- ▶ par téléphone au 06 81 96 89 91
- ▶ par mail à : apn45260@gmail.com

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la commune <http://www.noyers.fr> à la rubrique : ASSOCIATIONS.

Pour l'année 2017, nous avons programmé à ce jour :

- une soirée musicale le 17 juin,
- les journées Européennes du Patrimoine des 16 et 17 septembre.

Nous espérons également organiser un spectacle musical au cours de l'année.

Nous continuerons, bien sûr, les rencontres avec les aînés et les travaux sur l'église en collaboration avec la Municipalité.

L'Assemblée Générale de l'Association se tiendra le jeudi 16 mars à 20 heures salle Florimond Raffard.

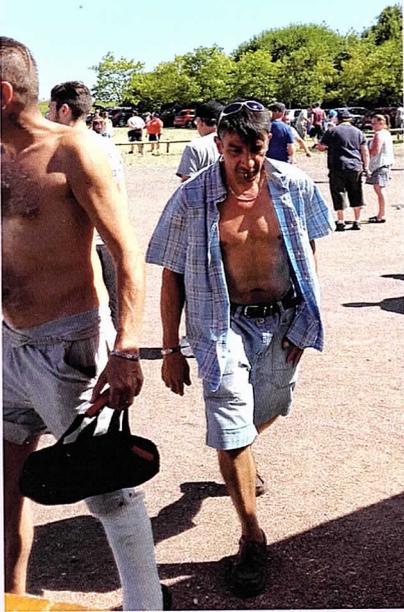
Le Président,  
Richard Marceaux

**Gérard Buizard, un des plus fervents membres fondateurs de notre association nous a quittés cet été. Il était également membre du Conseil d'Administration et du Bureau. Nous le regrettons infiniment.**

## La Nucérienne

Pour l'année 2016, nous avons prévu d'organiser un repas dansant, le repas du 14 Juillet, un concours de pétanque, une randonnée et le spectacle de Noël pour les enfants. Toutes ces manifestations se sont déroulées avec succès.

C'était une tartiflette qui était prévue pour le repas du mois de mars où une cinquantaine de personnes ont pu se retrouver. Un orchestre était présent et une animation surprise, offerte par d'anciennes majorettes, a ravi tous les convives.



Le repas du 14 juillet a réuni cette année une quarantaine de personnes. Les plats avaient été préparés par les membres de l'Association. Cette soirée a été clôturée par le traditionnel feu d'artifice offert par la Municipalité précédé de la retraite aux flambeaux.

Le concours de pétanque a remporté un vif succès puisque 36 équipes ont pu se rencontrer le 17 juillet dans un climat de bonne humeur. Des récompenses attendaient les participants.

Le mauvais temps n'a pas découragé les amateurs de randonnées nocturnes puisque c'est plus nombreux que les années précédentes qu'ils ont pris le départ le 17 septembre. Après un ravitaillement en cours de parcours, une soupe à l'oignon préparée par les bénévoles de l'Association leur a été offerte.

Enfin le Noël des enfants, qui a eu lieu cette année le 9 décembre, a été un très grand succès. Les enfants ont participé au spectacle et se sont retrouvés à plusieurs reprises sur la scène. Le spectacle a conquis petits et grands.

Le prochain rendez-vous est fixé au 4 février prochain pour une soirée dansante, avec au menu une choucroute. Un orchestre viendra animer cette soirée avec encore cette année une surprise.

Une bonne et heureuse année à toutes et tous.

*L'équipe de la Nucérienne*

## Cyclo Club de Noyers (CCN)

Une Association pour la pratique du cyclotourisme s'est créée à Noyers.

Cette dernière est à l'initiative de trois couples d'amis qui se sont retrouvés le 26 novembre 2016 pour une Assemblée Générale Constitutive.

Après approbation des statuts et du règlement intérieur est élu un Conseil d'Administration.

Les membres du bureau sont :

- BARNAULT Stéphanie, la Présidente,
- GAUTIER Frédéric, le Trésorier,
- PASSEGUE Jean-Paul, le secrétaire,
- BARNAULT Éric, le Délégué sécurité.

Cette Association a pour objet la pratique du cyclotourisme pour tous (*accueil des enfants à partir de 5 ans*), sans esprit de compétition, de voyager par l'intermédiaire de séjours organisés, de prendre part aux différentes manifestations programmées sous l'égide de la Fédération Française de Cyclotourisme.

La Présidente,  
Stéphanie BARNAULT.



## Dates des manifestations organisées par les différentes associations de Noyers pour l'année 2017

### Le club de l'Amitié

Mois	Jour	
Janvier	17	A.G. et galette des rois
Février	07	Choucroute
Février	10	Concours de belote
Mai	23	Repas de printemps
Septembre	26	Repas d'automne
Octobre	20	Concours de belote
Décembre	19	Repas de Noël

En plus des dates ci-dessus, le Club de l'Amitié organise des après-midi jeux les **31 janvier, 28 février, 14 et 28 mars, 11 et 25 avril, 9 mai, 6 et 20 juin, 4 et 18 juillet, 1<sup>er</sup> et 29 août, 12 septembre, 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre et 5 décembre.**

Le **16 janvier 2018** : A.G. et galette des rois.

### La Nucérienne

**Samedi 4 Février** : Choucroute – Soirée animée par un orchestre.

### Association pour le patrimoine de Noyers (APN)

Mois	Jour	
Juin	17	Soirée musicale
Septembre	16-17	Journées du patrimoine

En plus des dates ci-dessus, l'APN organise des « après-midi rencontres » avec les aînés les **23 février, 30 mars, 27 avril, 18 mai, 29 juin, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 7 décembre.**


**GARAGE DU MAIL**  
 AGENT PEUGEOT

Vente VN - VO

4, faubourg de Bellegarde 45260 LORRIS

**02 38 92 40 53** Fax 02 38 92 98 33

[www.peugeot.com](http://www.peugeot.com)


**Aux 3 futs**

Vins, Whiskies, Bières  
Epicierie fine, Thés

123 route de Paris  
45600 Saint Père sur Loire  
**0238360909** [aux3futs@wanadoo.fr](mailto:aux3futs@wanadoo.fr)


**AUTOSÉCURITÉ**  
 CONTRÔLE TECHNIQUE  
 LORRIS

**02 38 94 11 11**

Parc d'activités Pays Lorris - 45260 LORRIS


*Événements gourmands,  
Traiteur, Chef à domicile*  
 Tél. : 06 45 33 37 06

*Les Saveurs  
de Christopher*



<http://lessaveurs.wix.com/de-christopher45>



## Le Sitcom

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau règlement de collecte du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés sera appliqué sur les 64 communes du territoire du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire. Il est téléchargeable sur le site internet du SICTOM, rubrique « Missions et compétences »/« Documents ».

A l'article 4.1, il est stipulé que les bacs d'ordures ménagères doivent être présentés à la **collecte couvercles fermés (sans tolérance d'ouverture)**. Dans le cas contraire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le bac ne sera pas collecté.

Pour mémoire, les ordures ménagères présentées en vrac ou dans des sacs à côté des bacs ne sont également pas collectées.

La tarification et les modalités d'application de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ont été votées et approuvées lors de la réunion du Comité Syndical du SICTOM, en date du 21 Novembre 2016.

47 voix pour, 10 voix contre.

La facturation sera à acquitter en avril 2017 sur la base de 17 levées en fonction de votre bac. Les levées supplémentaires en 2017, seront facturées avec la facture d'avril 2018.

PARTICULIERS	Part accès aux services du SICTOM *	Part moyen de collecte selon volume au seuil (17 levées) **	Total au seuil	Levée supplémentaire au-delà du seuil
80 litres	89,88 €	102,12	192,00 €	2,76 €
120 litres	89,88 €	137,88	227,76 €	3,24 €
180 litres	89,88 €	191,52	281,40 €	3,96 €
240 litres	89,88 €	245,16	335,04 €	4,68 €
360 litres	89,88 €	352,44	442,32 €	6,12 €
660 litres	89,88 €	651,24	741,12 €	11,52 €
Par litre (Bac mutualisé particulier et professionnel)	89,88 €	0,69 € par litre +17 x 0,0120€ par litre + 17 x 1,80 x (Volume particulier / volume total)	89,88 € + 0,69 € par litre +17 x 0,0120€ par litre + 17 x 1,80 * (Volume particulier / volume total)	0,012 € par litre + 1,80 € x (Volume particulier / volume total)

Badge	Part accès aux services du SICTOM	Part badge au seuil (27 dépôts)**	Total au seuil	Dépôt supplémentaire au-delà du seuil
Badge (50 litres)	89,88 €	50,70	140,58 €	0,60 €

Le délégué au SICTOM de la commune ainsi que M. le Maire se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou explication complémentaire.

**ENTREPRISE DE COUVERTURE - ZINGUERIE**  
NEUF ET RÉNOVATION



**Pascal MORLET**

Parc d'activités du Pays de Lorris - Z.I. du Limetin  
45260 LORRIS  
Tél. /Fax 02 38 92 60 78 - Port. 06 30 45 23 37  
entreprisemorlet@orange.fr

**Dénélope**

**PRET A PORTER** Femmes, Hommes  
Enfants, Grandes tailles.

Lingerie, Mercerie, Articles cadeaux

59, Grande-Rue - 45260 LORRIS  
02 38 94 85 71



## Les cimetières

### Projet d'aménagement du nouveau cimetière

Nous vous informons que l'espace cinéraire est terminé.

Il se compose comme suit :

- 14 cavurnes enterrées qui sont des caveaux de taille réduite, permettant d'accueillir jusqu'à 4 urnes, (urnes de 16 cm de diamètre maximum)
- Un columbarium, monument vertical, dont les 8 cases peuvent accueillir jusqu'à 4 urnes chacune,
- Un jardin du souvenir (*espace de dispersion des cendres*) composé comme il suit :
  - Un puits de dispersion,
  - Une stèle attenante recevant les épitaphes,
  - Une stèle gravée << Jardin du Souvenir >> ,
  - Une colonne recevant l'urne lors du dernier regroupement des proches,
  - Deux bancs qui complètent cet ensemble.

Le règlement du cimetière a été réindexé et est affiché à l'entrée des deux cimetières ; il est également disponible sur le site de la commune. Par arrêté municipal, les tarifs ont été définis et sont disponibles à la mairie.

Le dépôt des cendres dans le puits de dispersion est gratuit. Une plaquette vierge pouvant recevoir les nom et prénom du défunt est disponible en Mairie au tarif de 20 €.

Suite au recensement des concessions, il a été constaté que de nombreuses sépultures sont échues, qu'elles ne sont plus entretenues et même pour certaines en état de délabrement et de dangerosité. Chaque concession concernée est marquée d'une affichette incitant les familles concernées à se rapprocher de la Mairie, le but n'étant en aucun cas de supprimer lesdites concessions mais d'inviter les familles à garder ce lieu de mémoire et de recueillement de manière sécurisée.

Sur ce projet il reste la végétalisation des murs du cimetière et l'engazonnement.

Ces travaux seront achevés courant 2017.

## L'assainissement

Le contrat avec la Société Lyonnaise des Eaux a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Durant ce mois de janvier, un état des lieux de nos installations a été effectué, ceci afin de faire un point zéro et préparer au mieux ce contrat de 3 ans avec option 1 an + 1 an de renouvellement.

Ce point d'étape nous a permis d'identifier certains travaux plus ou moins importants, à faire et à planifier dans le temps, ainsi que la réalisation d'une cartographie de notre réseau.

Une **ITV** (Inspection **T**élé **V**isuelle) associée à un curage a été réalisée et les résultats nous ont permis de voir que nous avons un réseau en très bon état. Nos canalisations sont correctes et ne montrent pas de fissures ni de ruptures. Seuls sont à prévoir quelques petits travaux sur des coudes ou des jonctions.

Les travaux importants engagés :

↳ En fin du premier trimestre 2016, nous avons remplacé une pompe sur un des postes de relevage au quartier de La Borde.

↳ Fin d'année 2016 et début 2017, il nous faut changer une pompe à colature ainsi qu'une partie du dégrilleur (*vis sans fin et son entraînement*) à la station d'épuration de La Borde.

Le suivi du réseau et l'entretien des postes et stations d'assainissement de la commune sont de qualité et ne montrent pas d'anomalies majeures sur nos installations.

Les contrôles réglementaires annuels par des organismes type APAVE sont réalisés dans les temps.

Il est prévu de faire cette année des contrôles par sondage de conformité de branchement des particuliers. Toute personne n'étant pas en conformité se verra adresser un courrier et pourra se voir redevable de pénalités financières.

**De tels branchements sont proscrits par la réglementation et doivent être identifiés par la collectivité.**



**Laurent Legras**  
Entretien espaces verts  
Élagage  
**06 13 67 64 85**  
Rue Verte - 45260 Vieilles Maisons



**ENTREPRISE  
DEGRIGNY -  
BOURASSIN**  
**07 78 78 66 38 - 09 53 51 99 78**  
Peinture, Décoration  
Revêtement sols et murs  
Nettoyage façades et toitures  
Ravalement  
Vitrerie, Double vitrage  
Décapage

**17 rue du Faubourg  
de Montargis - 45260 Lorris**  
Email : bourassindegrigny@gmail.com



## La Communauté de Communes

Suite à la loi NOTRe, la fusion entre les Communautés de Communes du Bellegardois, de Châtillon-Coligny et du canton de Lorris a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il a été convenu que celles-ci seront regroupées sous le nom de : **Communauté de Communes des Canaux et Forêts en Gâtinais**.

### Qu'est-ce que cela représente ?

Un groupement de 38 communes soit environ 28240 habitants, 767 km<sup>2</sup> et un total de 56 élus siégeant au Conseil Communautaire. 47 agents sont employés par l'ensemble des Communautés de Communes.

### Ce qui change à partir de 2017 :

- ▶ **Développement économique** : Favoriser le développement des zones d'activités et le maintien des services de proximité tout en favorisant une harmonie de la qualité des services. Une mise en réseau des offices de Tourisme est en cours. Si, sur une même communauté de communes, deux offices sont présents, l'un devient le bureau principal et les autres deviennent des antennes.
- ▶ **Aménagement du territoire** : Le but est de rester cohérent et de respecter les plans d'urbanisme, l'architecture locale et le paysage.
- ▶ **Aires d'accueil des gens du voyage** : Elles ne sont obligatoires que si le schéma départemental le prévoit, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.
- ▶ **Création et gestion de Maisons de Service au Public** : Une structure existe déjà sur le Bellegardois. Ces Maisons regroupent 7 opérateurs nationaux : pôle emploi, la CPAM, la CAF, la MSA, GRDF, l'assurance retraite et la poste.
- ▶ **Transfert de la compétence voirie** : chaque Communauté de Communes est à un stade différent du transfert. Un bilan sur l'état général de la voirie est en cours. Il a été recensé plus de 750 km de longueur de voirie sur l'ensemble du territoire.
- ▶ **Logements en faveur des personnes défavorisées** : Un bilan pour une amélioration des habitats privés uniquement est en cours de réalisation.
- ▶ **Collecte et traitements des déchets** : les trois Communautés de Communes sont gérées par trois syndicats différents.
- ▶ **Équipement sportif** : Une harmonie de la définition de l'intérêt communautaire va être réalisée.
- ▶ **Enfance, jeunesse** : Sur l'ensemble du nouveau territoire, on dénombre 3 relais d'assistantes maternelles, 2 centres de loisirs sans hébergement et 2 services de loisirs dédiés aux adolescents. Le transport scolaire est organisé par les trois communautés de communes. Un diagnostic devrait permettre de préciser les besoins pour une harmonisation de l'ensemble des services à la jeunesse sur le territoire.
- ▶ **Assainissement collectif et non collectif** : un recensement a été établi pour chaque territoire et a permis d'identifier le mode de gestion, l'étendue des réseaux, le prix du m<sup>3</sup> et le nombre d'agents affectés à cette compétence. La loi ne prévoit cette prise de gestion par le nouveau territoire que pour 2020. Un début de réflexion pour cette harmonisation est en cours.
- ▶ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** : la prise de fonction de cette compétence est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une partie des missions sont l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'aménagement et l'entretien des plans et cours d'eau ainsi que les accès à ces derniers. Une mise en place de défense contre les inondations est prévue.
- ▶ **Cadre de vie** : Chaque commune disposera fin 2016 d'une aire de jeux et de détente.
- ▶ **Eclairage public** : Un mode de gestion global permettrait une réduction des coûts d'exploitation. Cela comprend les réseaux aériens et souterrains, la signalétique lumineuse et l'illumination des bâtiments publics à intérêt touristique majeur.
- ▶ **Équipement culturel** : Lorris gère à l'heure actuelle l'école de musique alors que les deux autres Communautés de Communes s'occupent de centres sociaux culturels. Une harmonisation des projets artistiques et culturels est en cours de réflexion. Un rapprochement entre les Communautés de Communes pour les projets en cours est effectué.
- ▶ **Actions sociales** : Cela inclut les maisons de santé pluridisciplinaires et un soutien aux associations à vocation sociale (*aide à la personne, retour à l'emploi...*)

Les Membres du comité de pilotage s'accordent à considérer que Lorris doit être le siège de la nouvelle structure car c'est la ville la plus au centre du nouveau territoire. Les membres tiennent quand même au maintien des services de proximité sur chaque site et au partage des compétences.

*Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Confiserie*

37, Grande Rue - LORRIS - 02 38 92 40 87

Valérie et Olivier  
Baranowski



## La vie scolaire

En ce début d'année 2017, faisons un petit retour sur les événements qui ont marqué les écoles maternelle et primaire en 2016.

Le gaspillage alimentaire devenant un véritable sujet de préoccupation (*environ 17kg de nourriture par jour dont environ 10 kg de barquettes non ouvertes*) certains projets ont été mis en place dont le contenu des menus et la création d'un poulailler. Les quelques poules mangent en moyenne 3 kg de restes par jour. Pendant les vacances, le centre aéré prend le relais et pour le mois d'août, les poules seront hébergées par une personne désignée.

Depuis la construction de l'école maternelle, un bac à sable avait été demandé par l'équipe enseignante. Cette année, celui-ci a enfin vu le jour à la grande joie de tous les élèves. De plus, plusieurs véhicules sont venus étoffer les différents jeux de récréation (*vélos, trottinettes...*).

Pour des raisons de praticité et de sécurité, une classe a été déplacée dans le bâtiment. Les aménagements nécessaires au bon fonctionnement ont été effectués. L'équipe enseignante est fort satisfaite des travaux réalisés en collaboration entre Lorris et Noyers.

Le fil rouge des projets pour l'année 2016-2017 est la ferme et ses animaux. L'année scolaire se conclura par la visite d'une ferme pédagogique.

Comme chaque année, les enfants ont assisté à un spectacle de Noël et reçu la visite du Père Noël. Ce dernier a apporté des jeux éducatifs et pédagogiques qui ont été répartis entre toutes les classes. La journée a été conclue par un goûter réunissant tous les enfants. Durant le mois de décembre, les élèves de grande section ont reçu la visite des CE1 qui leur ont lu des contes de Noël. En fin d'année scolaire, ce sont les CP lecteurs qui viendront à leur tour lire des histoires aux élèves de maternelle.

Comme chaque année, les deux classes de grande section profitent chacune, une fois par semaine et durant un semestre, d'un créneau horaire réservé à la piscine.

Durant le mois d'avril les élèves de grande section iront visiter l'école primaire. D'autres événements comme des rando-contes (*circuits pédestres avec des arrêts pour écouter un conte*) ou les olympiades (*jeux sportifs*) rythmeront l'année scolaire.

Et du côté des primaires, que s'est-il passé ?

De nombreux projets voient aussi le jour comme de nombreux tournois de Hand-ball, football mais aussi de basket. Pour la réalisation de ce projet, des ballons sont rachetés. Une demande est faite pour que les lignes du terrain omnisports soient retracées. Un projet tri sélectif (*principalement pour le papier*) est mis en place. Durant le temps scolaire, différentes activités sont mises en place.

La classe de neige ne pouvant être reconduite cette année, une classe de mer aura lieu à la place au mois de mars.

S.A. **Boilor** Boucherie Charcuterie Traiteur

13, Place Charles Desvergues  
45270 BELLEGARDE  
Tél. 02 38 07 03 26 - Email : boilor@sfr.fr

**WEB CAR GARAGE**  
Mécanique Automobiles  
Toutes Marques  
& Véhicules américains

177 Route de Montargis - 45260 LORRIS  
Tél. : 02 34 02 67 33  
Email : boyer.wg@sfr.fr

**umhs** GROUPE UMHS **TOUT FAIRE MATERIAUX**

Ouvert aux Particuliers et Professionnels  
du lundi matin au samedi soir

ZA Les Dentelles Tél. 02 38 92 42 14  
45260 LORRIS Fax 02 38 94 86 61

**Claude Bourgeois**  
Qualité et Service depuis 1985

Travaux Agricoles et Publics - Elagage - Broyage - Assainissement

Claude Bourgeois  
Responsable de l'entreprise

Tél. 02 38 94 82 82  
Mobile 06 09 20 04 75  
bourgeoisclaude@wanadoo.fr

eta-claude-bourgeois.com  
Les Ruez 45260 NOYERS

**Roseaie et Pépinières Lorriçoises**

Rosiers - Conifères - Arbres  
Arbustes - Fruitières - Plantes à massifs  
Géraniums - Chrysanthèmes - Sapins de Noël  
Aménagement de terrain - Gazon

Gros-Détail  
Siret 399 502 795 00016

Alain DAVID  
Route de Montargis - 45260 LORRIS  
Tél. 02 38 92 41 17 - Fax 02 38 94 86 51



## La vie sociale

■ **Le CCAS** est un outil privilégié de la politique sociale à l'échelle communale. A la tête du CCAS on trouve le Maire de la Commune qui le préside de plein droit.

Son rôle est : instruire les demandes d'aides, recevoir, informer et orienter les différentes démarches à destination des personnes âgées et handicapées, petit dépannage, portage des repas à domicile, service de soins infirmiers à domicile pour les personnes handicapées.

Début juin, le CCAS a organisé un vide-grenier, 30 exposants ont participé. Buvette et restauration ont bien fonctionné. De nombreux gâteaux avaient été fabriqués par les bénévoles.

Le Président, M. Xavier Relave a remercié les participants et la recette a permis de financer une partie des colis de Noël pour les personnes âgées.

La loi NOTRe consacre le caractère facultatif des CCAS pour les communes de moins de 1500 habitants. Le Conseil Municipal a choisi d'exercer lui-même les attributions en matière sociale, et un Comité Consultatif des personnes responsables du CCAS sera toujours en place au sein de la Commune, pour la durée du mandat.

■ **Le service minibus** : Le jeudi matin le minibus est réservé pour le transport des habitants du canton en direction du marché de Lorris. Un circuit est effectué entre plusieurs communes, les demandes devant être faites le mardi pour le jeudi.

Pour avoir droit à ce service, trois conditions doivent être remplies : être seul, sans moyens de transport, ni liens familiaux. Il suffit alors de s'inscrire auprès de la Mairie de son lieu de résidence.

### ■ **Assistantes maternelles** :

La Commune compte six Assistantes Maternelles. Il s'agit de :

ALVES Maria-Benilde, BARNAULT Christelle, COUTELLIER Christine, COUDRE Emilie, CUZZUCOLI Laëtitia, GODART Donzilia.

### Civisme – Rappel

Selon l'arrêté municipal du 4 juillet 2006, les travaux de jardinage, bricolage, percussions, vibrations, ainsi que l'usage des tondeuses ou autres et instruments et outils particulièrement bruyants ne peuvent être effectués que :

- ◆ du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- ◆ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires sont tenus d'élaguer ou de faire élaguer les arbres dont les branches touchent les fils électriques ou téléphoniques. Le poids des branches sur les lignes ou leur chute peut occasionner des coupures d'électricité ou du réseau téléphonique avec les désagréments qui s'en suivent. Cet élagage est à la charge du propriétaire.

*La commune de Noyers vous remercie de votre vigilance et du bien vivre ensemble.*

**RESTAURANT DE L'ÉTANG DES BOIS**  
 CUISINE TRADITIONNELLE ET MALGACHE  
 Étang des bois  
 45260 VIEILLES MAISONS SUR JOUDRY

*Du mercredi au dimanche*  
 11h à 15h / 19h à 22h

Tel : 09 53 58 71 00 / 07 68 75 71 51  
 OUVERT TOUTE L'ANNÉE

[www.restaurantdeletangdesbois.fr](http://www.restaurantdeletangdesbois.fr)

**VISUAL**  
 L'OPTICIEN EXPERT EN VERRES  
**LORRIS OPTIQUE**

*Ma 2<sup>ème</sup> paire pour 1 euro de Plus*

12 place du Martroi - Tél 02 38 92 44 50  
 lorris.optique@free.fr



## Alertes de niveau orange - Précautions à prendre

Les alertes sont signalées sur le site internet de la Mairie : [www.noyers.fr](http://www.noyers.fr) ou sur le site [www.loiret.com](http://www.loiret.com)

	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<b>VENTS VIOLENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone occasionnant des coupures de réseaux pendant des durées relativement importantes. Une dégradation de l'alimentation en eau potable quantitative ou qualitative est possible.</li> <li>- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.</li> <li>- Des branches risquent de se rompre.</li> <li>- Les véhicules peuvent être déportés.</li> <li>- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route ou autoroute et en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.</li> <li>- Suivez les conseils donnés par votre fournisseur en eau potable.</li> <li>- Ne vous promenez pas en forêt.</li> <li>- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objet divers.</li> <li>- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.</li> <li>- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.</li> <li>- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li> </ul>
<b>ORAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire rapidement.</li> <li>- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt dus à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.</li> <li>- Ne vous abritez pas sous les arbres.</li> <li>- Evitez les promenades en forêts.</li> <li>- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.</li> <li>- Signalez, sans attendre, les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</li> </ul>
<b>NEIGE-VERGLAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire où des chutes d'arbre peuvent accentuer les difficultés.</li> <li>- Les risques d'accident sont accrus.</li> <li>- Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</li> <li>- Une dégradation quantitative ou qualitative de l'alimentation en eau potable est possible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.</li> <li>- Privilégiez les transports en commun.</li> <li>- Consultez les sites internet locaux (<a href="http://www.loiret.com">www.loiret.com</a> – <a href="http://www.noyers.fr">www.noyers.fr</a>)</li> <li>- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.</li> <li>- Respectez les restrictions de circulation mises en place.</li> <li>- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, et stationnez votre véhicule en dehors des voies de circulation.</li> <li>- Protégez-vous des chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.</li> <li>- Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.</li> <li>- Suivez les conseils donnés par votre fournisseur en eau potable.</li> <li>- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</li> </ul>

### PLAN CANICULE

En période de canicule, il y a des risques pour la santé. Les signaux d'alerte sont l'apparition de crampes, d'une fatigue inhabituelle, des maux de tête, fièvre, vertiges, nausées, propos incohérents.

Il est recommandé de boire régulièrement de l'eau en quantité raisonnable, de mouiller son corps et de se ventiler, de manger en quantité suffisante, d'éviter les efforts physiques, de ne pas boire d'alcool, de maintenir votre maison au frais en fermant les volets le jour, de donner et de prendre des nouvelles de vos proches.

**Les personnes isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès de la mairie pour figurer sur le registre municipal afin que des équipes d'aide ou de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.**



## Extraits des conseils municipaux

Chaque compte-rendu des réunions du Conseil Municipal est disponible dans son intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune : [www.noyers.fr](http://www.noyers.fr).

Après chaque conseil, le compte-rendu est affiché sur les panneaux municipaux.

Les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes au public.

### Conseil du vendredi 5 février :

**CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL** : Monsieur le Maire présente le suivi préventif, dans le cadre de médecine du travail, qui est assuré par le centre de gestion de la fonction publique. Un taux de cotisation est fixé à 0,33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**REDEVANCE GRDF (occupation du domaine public)** : Dans le cadre de l'occupation du domaine public, Monsieur le Maire présente l'intérêt d'instituer une redevance pour l'occupation du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'instaurer la redevance et d'appliquer les règles dans la limite des plafonds des articles du CGCT.

**RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC** : M<sup>me</sup> MORLET et M. PELLETIER présentent le projet de groupement de commande visant un diagnostic de l'éclairage public (*diagnostic effectué par un cabinet d'étude suite à un cahier des charges de l'ADEME*). Il peut être financé à hauteur de 60%.

Après en avoir débattu, le Conseil adhère à ce groupement par 12 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**ORIENTATIONS 2016** : Dans le cadre de la préparation du budget 2016, M. PELLETIER présente les projets de la commission des travaux, afin d'évaluer les dépenses d'investissement et d'en effectuer les devis :

- ✓ Poursuite aménagement cimetière
- ✓ Poursuite aménagement du lotissement de la Borde
- ✓ Plan signalétique de la commune
- ✓ Embellissement centre bourg et du lotissement de la Borde
- ✓ Programme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- ✓ Il est utile de remplacer le photocopieur du service administratif

### Conseil du vendredi 11 mars :

**VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion des budgets M14 principal, et M49 assainissement. Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2015 établis par le trésorier municipal relatifs aux budgets M14 et 49.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs relatifs à l'exercice budgétaire 2015.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs du budget M14 et M49 qui lui ont été présentés.

**SUBVENTION CCAS** : Avant la présentation du compte administratif, les membres élus du centre d'action communal présentent un premier bilan de leurs activités, un bilan financier et leurs orientations pour l'année 2016. Il apparaît un solde pour l'année 2015 de 4367,09 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5000 €, afin que ce dernier puisse élaborer son budget 2016.

### Conseil du vendredi 8 avril 2016 :

#### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget principal M14 équilibré en :

- Fonctionnement dépenses et recettes à **667 216 €** - Investissement dépenses et recette à **105 241 €**  
Soit un total de budget équilibré à **772 457 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget principal M14 pour 2016.

**VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2016** : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget assainissement M49 équilibré en :

- Exploitation dépenses et recettes à **144 468 €** - Investissement dépenses et recettes à **121 660 €**  
Soit un total de budget équilibré à **266 128 €**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget assainissement M49 pour 2016.

#### VOTE DES TAXES MENAGE 2016 :

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances :

- Taxe d'habitation 10,52 % - Taxe foncière bâti 17,80 % - Taxe foncière non bâti 51,56 %

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus indiqués.

#### TARIFICATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire propose que le service rendu par le réseau d'assainissement collectif soit financé par les utilisateurs et présente les propositions de la commission des finances pour ce budget annexe.

Pour l'année 2016, la tarification des taux du service d'assainissement sera la suivante :

- Part fixe : 110 € HT - Coût du m<sup>3</sup> d'eau consommée : 1,38 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux tarification ci-dessus indiqués à compter du 1er janvier 2016

### Conseil du vendredi 10 juin 2016 :

**SUBVENTIONS 2016** : Après étude des dossiers, la commission des finances propose d'attribuer à :

- ASEP de l'école primaire de Lorris 150€
- Association pour le patrimoine de Noyers 200€
- CFA de Montargis 125€
- Office de Tourisme de Lorris 380€
- Judo club de Lorris 100€
- ACS de Chailly 60€
- Tennis de table 80€
- Amicale des pompiers de Lorris 50€
- AFAML 45€
- Musée de l'horlogerie 45€

Après en avoir débattu, le Conseil vote à l'unanimité l'attribution de ces sommes.

### Conseil du Vendredi 16 Septembre 2016 :

**DEMISSION D'UN ELU** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de démission de Laurent Hurisse le 25 Août 2016. Cette démission a été transmise à Monsieur le sous-préfet.



**REGLEMENT DU CIMETIERE** : Un membre de la commission cimetière présente le projet de règlement que chaque élu a reçu avant la réunion du Conseil.

Après en avoir débattu le conseil vote le règlement du cimetière : 11 voix pour, 1 abstention

**Conseil du Vendredi 4 novembre 2016 :**

**DEMISSIONS** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des courriers qu'il a reçus suite à la démission de Madame Magna Ferreira, Madame Valérie Morlet et de Madame Séverine Forest. Ces démissions ont été transmises à Monsieur le Sous-Préfet dès leur réception.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le sous-Préfet le vendredi 21 Octobre 2016. En accord avec ce dernier, une élection partielle complémentaire doit être organisée au mois de Décembre 2016 afin de compléter les sièges vacants.

La démission d'un adjoint est régie par l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales. Cette démission doit être adressée directement à Monsieur le Sous-Préfet. Elle devient définitive à partir de son acceptation par ce dernier. Par courrier en date du 31 Octobre 2016 Madame Morlet a informé Monsieur le Sous-Préfet de sa décision de mettre fin à ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale. Monsieur le Sous-Préfet a décidé d'accepter sa démission le 02 Novembre. Suite à cette décision, Monsieur Pelletier est amené à la remplacer au poste de conseiller communautaire.

**CCAS** : Monsieur le Maire expose : La loi NOTRe 2015-991 stipule que le CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants et peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2016
- accepte que le compte administratif 2015 soit voté par le Conseil Municipal
- accepte l'intégration du résultat du CCAS dans ses comptes
- demande la mise en place d'un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures.

**Conseil du vendredi 16 décembre 2016 :**

**RESULTAT DES ELECTIONS PARTIELLES DU 11 Décembre 2016** : Monsieur le Maire rappelle les résultats des élections partielles du 11 décembre dernier et l'élection des candidats suivants : Annette LELOUP : 150 voix, Monique BILLAUD : 150 voix, Jacques FOUCHER : 149 voix, Angélique BEAUDOIN : 149 voix, Patrick FAUVELLE : 147 voix, Danièle GARAVOGLIA : 146 voix.

**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS** : Monsieur le Maire propose l'élection de trois adjoints dont les fonctions seraient les suivantes :

- 1<sup>er</sup> adjoint : chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'assainissement et de la gestion des locaux,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : chargé des finances et de la communication, de la culture, des manifestations et des associations,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : chargé des affaires sociales et de l'aide sociale, des affaires scolaires et de la jeunesse.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Les candidats sont :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Marc PELLETIER
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Marie-Annick MARCEAUX
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monique LEGRAS

Après en avoir délibéré, dans le cadre de l'article 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil vote, à l'unanimité, l'élection des trois adjoints précités.

**ELECTION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALES (E.P.C.I) ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNALES SUITE A MODIFICATIONS :**

**1) Communautés de communes** : Monsieur le Maire rappelle, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les trois communautés de communes actuelles : la Communauté de Communes du Bellegardois, la Communauté de Communes du Canton de Lorris et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais fusionneront au sein d'une seule et même structure qui se nommera : « Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ».

Monsieur le Maire rappelle la participation de la commune de Noyers au sein de la nouvelle communauté de communes. Celui-ci précise qu'il y siègera en tant que délégué titulaire et que M<sup>r</sup> Marc PELLETIER, 1<sup>er</sup> adjoint, sera son suppléant.

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de toute commission et qu'un adjoint siège dans chaque.

**MISE EN PLACE DU COMITE CONSULTATIF DE L'AIDE SOCIALE :**

Par délibération en date du 04 novembre 2016, il est procédé à la mise en place du comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 novembre 2016. Le comité sera constitué de quatre élus et de quatre membres extérieurs.

Concernant les membres extérieurs, Monsieur le Maire propose une liste de personnes contactées répondant aux critères suivants : représentant la famille, les personnes âgées, les retraités ou œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et les personnes suivantes pour siéger au Comité Consultatif de l'Aide Sociale :

- Les quatre élus : Monique LEGRAS, Paula COUTELLIER, Annette LELOUP, Angélique BEAUDOIN.
- Les quatre membres extérieurs : Madame Germaine PERICOUCHE, Madame Danièle BUIZARD, Madame Chantal THOREAU, Monsieur Jean-Pierre NICOLE.

**ECLAIRAGE PUBLIC** : Un diagnostic « éclairage public » réalisé dans le cadre d'une commande groupée par la communauté de communes a été présenté vendredi 16 décembre 2016, à Monsieur le Maire et aux membres présents de la Commission Travaux. Monsieur Marc PELLETIER présente succinctement le diagnostic. L'étude de ce dossier est confiée à la Commission des Travaux. Monsieur le Maire précise que les travaux réalisés issus de ce diagnostic pourront être subventionnés, via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Gâtinais (*50% sur 3 ans*).

Après débat, le Conseil délibère sur le projet de rénovation de l'éclairage public. A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à la demande de subvention.

**DON** : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur KONDO, Nucérien. Monsieur KONDO, habitant le château de la Missandière, effectue un don de 10 000 € à la Mairie de Noyers. Ce don est versé sans condition particulière. En outre, Monsieur KONDO souhaite que cette somme soit judicieusement affectée à la réalisation de projets inscrits dans les réalisations du Conseil Municipal et qu'il soit informé des opérations concernées.

Après débat, le Conseil délibère à l'unanimité l'acceptation de ce don.

**INFORMATIONS DIVERSES** : Le Comice Agricole aura lieu les samedi 26 et dimanche 27 août 2017. Madame Marie-Annick MARCEAUX présente le compte rendu de la réunion organisée par la Mairie de Lorris, le 22 novembre 2016. L'ensemble du Conseil se dit favorable pour participer à cette manifestation.

Madame Marie-Annick MARCEAUX et Monsieur Marc PELLETIER sont désignés comme coordinateurs de ce projet.



## Les moments de rencontre en 2016

### 9 Janvier 2016

La cérémonie des vœux : la galette a été servie par les jeunes du SLAC, expérience qui sera renouvelée en 2017. Dans ce cadre, la Municipalité les soutient dans leurs projets.



### 13 mars 2016

Le repas des aînés animé comme l'an passé par deux musiciens.



### Le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le départ en retraite de Christian MARTIN, entouré par sa famille et ses amis.



Pâques - La chasse aux œufs



La Commémoration du 8 Mai.

Au cours de la cérémonie, un poème de Gisèle Guillemot a été lu par une élève de CM2.



La vente des bleuets cette année a permis de collecter 140,57 euros (8 mai et 11 novembre). 40 % de ces fonds sont remis à l'Association des Anciens Combattants et 60 % à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.



Le 3 septembre, partage du gâteau géant et remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons fleuries.



25 septembre 2016

Les Virades de l'Espoir.

Cette année 136 euros ont été collectés par les écoles (*maternelle et primaire*). Rappelons que c'est la Commune de Noyers qui, chaque année, organise et finance ce lâcher de ballons.



7, 8, 9 octobre 2016 : L'exposition « Nature » consacrée cette année à la Loire.



Commémoration du **11 Novembre**. Cette fois encore, des élèves de l'école élémentaire étaient présents et ont lu quelques extraits de lettres adressées par des soldats à leur famille depuis le front.

9 décembre. 2016

Le Noël des enfants organisé conjointement par le Comité des Fêtes et la Municipalité.

Les enfants ont beaucoup apprécié le spectacle offert par le Comité des Fêtes.





## Le carnet de l'Etat-Civil



## Naissances



ASSELIN MARMOZ Arthur.....	le 22 mars 2016 à Amilly
DEJARDIN Malaury .....	le 23 avril 2016 à Amilly
GODET Théa.....	le 6 décembre 2016 à Amilly
MARTIN Alban Guy Philippe.....	le 24 septembre 2016 à Gien
MARTINS Laurine.....	le 30 mai 2016 à Gien
VAILLANT Louis.....	le 20 septembre 2016 à Amilly



## Mariages

BOUDABBOUZ Said et LIORET Alison Arlette Nicole .....	le 15 septembre 2016
HENRY Pascal et PERRONNET Corinne.....	le 25 juin 2016



## Décès



BUIZARD Gérard Edgar Louis .....	le 14 septembre 2016
FICHOT Alain François.....	le 16 février 2016
HUGOT Michel Emile.....	le 20 janvier 2016
LAMBERT Martine Odette, née MASTORGIO.....	le 15 octobre 2016
LANIER Bruno.....	le 27 avril 2016
RIBIERE Julie.....	le 11 mai 2016
THOREAU Jean-Luc.....	le 26 avril 2016


**LAGARDE PÈRE & FILS**  
 AGENT CITROËN



14, ROUTE DE MONTARGIS  
 45260 THIMORY

TÉL 02 38 96 23 49  
 FAX 02 38 96 27 62  
 GARAGE.LAGARDE@WANADOO.FR

**TAXI**  
 ALLO LORRIS TAXI  
 06 07 22 53 43  
 02 38 93 19 40

Mr MARTINS Patrick

24 Bis, VIEILLE ROUTE DE NOGERS  
 45260 NOGERS

## Calendrier des manifestations Année 2017

DATE	EVENEMENT	ORGANISE PAR
Samedi 7 janvier 2017	Vœux du Maire	COMMUNE
Dimanche 26 mars 2017	Repas des Aînés	COMMUNE
Vendredi 7 avril 2017	Marché du Terroir	COMMUNE
Dimanche 16 avril 2017	Chasse aux œufs	COMMUNE
Lundi 8 mai 2017	Commémoration	COMMUNE
Fin juin	Distribution des dictionnaires (élèves cm2, école Noyers et Lorris)	COMMUNE
Vendredi 14 juillet 2017	Repas champêtre, Feu d'artifice	COMMUNE
26 et 27 août 2017	Comice Agricole	CANTON
Samedi 2 septembre 2017	Gâteau géant	COMMUNE
Week-end du 6-8 octobre 2017	Exposition NATURE	COMMUNE
Samedi 11 novembre 2017	Commémoration	COMMUNE
Vendredi 15 décembre 2017	Noël des enfants	COMMUNE

**Calendrier électoral :** Le premier tour de l'élection du Président de la République aura lieu le **dimanche 23 avril 2017** et le second tour le **dimanche 7 mai 2017**.

Les élections législatives sont prévues les **dimanches 11 et 18 juin 2017**.

Le calendrier des manifestations organisées par le Club de l'Amitié, le Comité des Fêtes et l'APN se trouve en page 11.

Suite à la décision du Conseil Municipal du 16 décembre 2016, la Commune de Noyers participera au Comice Agricole les 26 et 27 août 2016. Les habitants de la Commune seront appelés à participer au programme.

La date retenue pour les vœux du Maire et la galette des rois pour l'année 2018 est le samedi 6 janvier.



*Le Conseil Municipal et  
les agents municipaux vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.*